

Arrêté de la DACS du 15 juillet 2009 portant désignation des membres du jury national de l'examen de contrôle des connaissances prévu par l'article 6 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973

NOR : JUSC0915918A

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire et notamment son article 6 ;

Vu la proposition de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 3 mars 2009 ;

Vu l'avis de la Fédération générale des clercs et employés de notaire en date du 10 mars 2009 ;

Vu l'avis du conseil supérieur du notariat en date du 24 mars 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen de contrôle des connaissances prévu par l'article 6 du décret du 5 juillet 1973 susvisé est composé ainsi qu'il suit :

I. – Titulaires

M. Debary (Michel), président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris, président ;

M. Delmas Saint-Hilaire (Philippe), professeur des universités à l'université Bordeaux-IV ;

M^e Lecuyer (Loïc), notaire à Rennes ;

M^e Couzigou-Huas (Nathalie), notaire à Paris ;

M^e Faucher (Bernard), notaire à Niort ;

M. Chabot (Dominique), notaire assistant à Paris ;

II. – Suppléants

M. Roques (Serge), vice-procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris ;

M. Fongaro (Eric), maître de conférences à l'université Toulouse-I ;

M^e Blanchard-le-Rolle (Françoise), notaire à Erquy ;

M^e Gard (Olivier), notaire à Vic-sur Cère ;

M^e Le Fur (René), notaire à Audierne ;

M. Ronco (Guy), notaire assistant à Meaux.

Article 2

L'arrêté du 21 juillet 2006 portant nomination du jury national de l'examen de contrôle des connaissances prévu par l'article 6 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 est abrogé.

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 15 juillet 2009.

Pour la ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
et par délégation :

La directrice des affaires civiles et du sceau,
P. FOMBEUR